



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 10 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la *Xylella fastidiosa* en Corse

Dès les premiers signalements de la bactérie *Xylella fastidiosa* en Europe, l'État a pris très au sérieux la menace représentée par l'introduction de ce germe pathogène pour les végétaux en Corse : renforcement des contrôles dès mars 2014 avec mise en place d'un plan de surveillance par la FREDON et élaboration d'un plan d'urgence en cas de détection de la bactérie. Le 30 avril 2015, avant même la première détection de la bactérie opérée par la FREDON sur le territoire corse, survenue en juillet 2015, le préfet de Corse a pris un arrêté permettant le contrôle de l'entrée en Corse des végétaux sensibles à la maladie quelle qu'en soit l'origine, allant ainsi au maximum de ce que permet le droit européen.

Ce contrôle des introductions par les services départementaux des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) est mené en fonction d'une analyse de risque épidémiologique qui évolue régulièrement avec l'évolution de la connaissance scientifique, prenant en compte la répartition de la maladie en Europe et les plantes potentiellement concernées.

Depuis 3 ans, l'État a consacré plus de 3 millions d'euros en Corse pour la surveillance quadrillée et renforcée du territoire et la gestion des foyers, afin de rechercher la bactérie et de limiter sa propagation. 16 000 prélèvements ont été réalisés durant cette période sur l'ensemble de l'île. Plus de 900 végétaux appartenant à plus de 30 espèces différentes ont été trouvés positifs dans plus de 350 foyers répartis sur l'ensemble de la Corse. La seule sous-espèce identifiée est *Xylella fastidiosa multiplex*, différente de la sous-espèce *pauca* détectée dans les Pouilles, en Italie. La situation est donc totalement différente, à ce jour, de celle des Pouilles où les dégâts causés par la maladie sur les oliviers sont considérables. Les scientifiques s'accordent à penser que la bactérie *Xylella fastidiosa* souche *multiplex* semble présente depuis longtemps sur l'île, probablement de nombreuses années avant sa première détection.

Considérant la situation en Corse et à la demande du préfet de Corse, le ministre de l'agriculture a défendu et obtenu le 14 décembre 2017 une modification de la décision de la Commission européenne (UE) 2015/789 relative à des mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa*. La Commission européenne a accepté le passage en stratégie d'enrayement pour la Corse. Cette décision permet de définir une gestion locale adaptée, en particulier en vue de préserver les équilibres économiques et environnementaux.

Parallèlement, les recherches sur cette maladie transmise par des insectes se poursuivent, notamment pour mettre au point des méthodes d'analyses plus performantes qui pourront être reconnues par la Commission européenne, pour identifier des variétés végétales résistantes ou tolérantes et développer de bonnes pratiques culturales.

Afin d'évaluer la stratégie de lutte au vu des spécificités du territoire Corse, le préfet a demandé une mission d'expertise associant le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) du ministère de la transition écologique et solidaire. Cette mission est venue en Corse du 6 au 9 mars et sera de nouveau présente la semaine prochaine. Elle doit analyser les moyens pour prévenir l'introduction de nouvelles souches, et ceux visant à limiter le réservoir de la bactérie présente en Corse tant pour protéger l'ensemble des filières agricoles que pour préserver la biodiversité du milieu naturel. La direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture a aussi fait appel à une mission d'experts, actuellement en Corse, pour identifier toutes les causes possibles du dépérissement de certains végétaux.

Le préfet dénonce fermement la mise en cause des services de l'Etat, qui sont pleinement mobilisés depuis 2014, afin d'enrayer la progression de la bactérie *Xylella fastidiosa* dans le respect du droit européen. Il appelle à une mobilisation de tous et à la responsabilité de chacun pour une lutte coordonnée contre cette maladie qui reste une menace tant économique qu'environnementale.